

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	25 mai 2023	Lieu	Visioconférence
Présents	Jean DARTRON, Guy MANETTE Victoire RAMLALL, Lucien GALVANI, Teddy FLEREAU, Thierry COLOMBO, Jean-Charles ALCOOL, Claudia CHAUDRIN-RABOTTEUR, Rodrigue SAINT VAL, Gérard PINSON, Stéphane ZAMORE, Mickael MERABLI, Elin ELIE,		
Excusés	Sylvia SERMANSON, Bruno EDOM, Catherine AZEDE, Philippe MAQUIABA, Jocelyn MARTIAL, Eric NESTAR		
Absents	Yohann SELBONNE, Franck LOUIS		
Assistent	Fabrice THOMAS BABEL, Steeve ZABEAU		

Ouverture de la séance à 19h20

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue.

Le Secrétaire général donne lecture de l'ordre de jour :

Point 1 : Présentation du P2A actualisé (Directeur)

Outre le fait que la période de fin de saison soit traditionnellement mouvementée, les nombreuses incertitudes quant à la disponibilité de certains terrains rendent difficile la présentation d'un P2A actualisé pour les prochaines semaines. Toutefois le Directeur indique que le calendrier sera extrêmement chargé y compris durant la période juillet / Août, ou certaines de nos sélections de jeunes sont appelées à participer à des compétitions internationales.

Le Président attire l'attention du CDL sur le fait que nous sommes dans une période délicate de la saison et il demande à toutes et à tous de rester mobilisés et concentrés sur les prochains rendez-vous à venir. Il souhaite que les différentes finales et fins de championnats à venir soient une vraie réussite.

Le point étant épuisé le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 2 : Point sur les différents calendriers en cours (rétroplanning) (S. Zamore)

A l'instar du directeur, S. Zamore fait état des difficultés nées de l'indisponibilité tardive de certains stades, et des perturbations engendrées par des mouvements de grève dans certaines municipalités. Après avoir donné lecture du calendrier prévisionnel de fin de saison il assure que la commission des calendriers fait le nécessaire afin de mener à leur terme l'ensemble des compétitions.

Par ailleurs il indique qu'il sera en mesure de proposer un calendrier général des compétitions pour la saison 2023/24 sous peu. Un premier projet est déjà disponible et doit être partagé avec la commission des jeunes et du foot d'animation.

Après échanges et débats le Président remercie S. Zamore pour son intervention et demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 3 : Point d'étape sur l'organisation des finalités jeunes (T. Flereau)

Le SGA T. Fléreau indique que la date prévisionnelle retenue pour les finalités est le 17 juin 2023. Il fait part des besoins exprimés par la commission des jeunes pour l'organisation des finalités. Après échanges et débats le CDL acte le principe de la tenue d'une réunion entre le directeur, le Président de la Commission et le SGA, pour valider les aspects budgétaires et promotionnels de la manifestation (y compris partenariats). Le Président demande au Secrétaire Général et au SGA T. Fléreau de remonter, dès la semaine prochaine, le site d'organisation de la manifestation afin que les aspects opérationnels puissent être abordés au plus tôt.

Le Président demande au Secrétaire Général de passer au prochain point de l'ordre du jour.

Point 4 : Point d'étape sur l'organisation du tournoi U17G en Guadeloupe (T. Flereau, M. Mérabli)

M MERABLI rappelle les dates prévisionnelles du tournoi (04 au 9 juillet 2023). Il indique également que le site retenu serait le terrain du Moule. En outre si l'ERNGT, qui a donné son accord, pour l'hébergement de la délégation de Martinique et de Guyane, la confirmation tardive de Saint Martin rajoute une complexité à l'organisation de l'hébergement. Le CDL mandate le Secrétaire Général pour qu'il se rapproche de la ville du Moule qui dispose d'un second lieu d'hébergement. Le Président insiste pour que ce sujet soit pris en charge au plus vite par le Secrétaire Général. Celui indique être déjà à la tâche et espère obtenir des retours très rapidement.

Le Président rappelle que les aspects budgétaires de ce tournoi qui ne figurait pas à la programmation initiale du P2A ne sont pas encore bouclés et que des travaux sont menés par le directeur pour essayer de boucler le budget.

Il demande également aux membres du CDL également présents à la LAGF de se mobiliser sur cette manifestation et de prendre le relais de l'administration de la Ligue pour les aspects organisationnels. Il demande donc à M. Merabli d'intégrer le VP Ph Maquiaba au sujet.

Le CDL prend acte des informations données et le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 5 : Point d'information sur la dématérialisation des licences à partir de la saison 2023/24 (Directeur)

Le directeur fait un point sur la campagne des licences à venir qui débutera le 07 juin 2023 et qui sera- pour les demandes de renouvellement- exclusivement et entièrement dématérialisée. Il rappelle que l'ensemble des Ligues sont déjà passée à la dématérialisation et que la Ligue Guadeloupéenne de Football est l'une des seules à ne pas avoir franchi le pas. La dématérialisation qui est une volonté de la FFF apportera plus de fluidité dans le traitement des licences.

Il signale que le point essentiel du renouvellement dématérialisé repose sur la présence d'une adresse mail valide dans footclub pour chaque licencié (celle du représentant légal pour un mineur). En l'absence de cette information le renouvellement de la licence ne sera pas possible.

Il présente au CDL le plan d'accompagnement au changement à destination des clubs qui est en cours de déploiement par la Ligue.

Les principaux piliers de ce plan sont :

- Une « boîte à outils numérique » disponible sur le site internet de la Ligue
- Une hotmail dédiée
- Des courriers individualisés indiquant le taux de complétude des adresses mail des licenciés
- Un suivi hebdomadaire par les équipes support de la Ligue

Après avoir insisté la nécessité de bien accompagner les clubs, le CDL remercie le directeur pour la présentation effectuée. Le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 6 : Point sur les règlements généraux des compétitions : point d'étape sur le plan d'actions et proposition d'obligation de matière d'utilisation de la FMI (Directeur)

Après avoir rappelé le contexte tel qu'il a été présenté lors d'un précédent CDL (JP FFF constatant l'asymétrie entre les pratiques LGF et les attentes FFF), le directeur fait un point d'étape sur les livrables attendus et sur les décisions à prendre par le CDL.

A ce titre il indique que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est respecté à date. Il revient notamment sur la présentation qui a été faite aux commissions disciplinaires et réglementaires quant aux nouvelles obligations qui seront les leurs en cas de non-utilisation de la FMI sur les compétitions où celle-ci est obligatoire.

Il rend compte des travaux du groupe projet relatif au champ d'application de l'obligation d'utiliser la FMI. Après échange et débat le CDL adopte à l'unanimité le principe suivant : **FMI obligatoire des catégories U13 à seniors pour l'ensemble des compétitions de la Ligue.**

Pour ce qui est de la « **Définition d'un barème de sanctions allant jusqu'à la perte de match** » après échanges et débats le CDL décide de sursoir à la prise de décision sur ce point. La décision est reportée au prochain CDL. D'ici là, un retour, précisant modalités comptabilisation des infractions en cas de non-utilisation de la FMI, est attendu de la direction juridique de la FFF, par l'intermédiaire du directeur.

Accompagnement financier des clubs à l'achat de tablette : Le directeur présente la procédure de comptable ad hoc validée par l'expert-comptable pour la prise en charge par la Ligue. Comme exigé par ce dernier cette prise en charge ne donnera pas lieu à une transaction en numéraire entre la Ligue et le club bénéficiaire. L'aide de la Ligue sera versée directement sur le compte de gestion « compte footclub » du bénéficiaire ouvert dans les comptes de la Ligue.

Le CDL valide le principe d'une prise en charge représentant 50% du prix d'acquisition TTC de la tablette lorsque celle-ci sera acquise chez le partenaire de la Ligue : PC LEADER. Et ce, dans la limite de 5 tablettes achetées par club.

Le CDL insiste sur la nécessité d'accompagner tous les acteurs dans cette transition, y compris les arbitres et les délégués de terrains qui pour certains ne maîtrisent pas la FMI. Le directeur donne lecture des dates retenues pour la mise en œuvre de ce plan d'accompagnement qui sera fait avec l'aide de la DSI et du VP en charge de la digitalisation G. Manette. Le CDL remercie le directeur pour la présentation effectuée et ses réponses. Le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 7 : Point d'étape sur la rédaction des règlements des compétitions seniors : Principes Généraux et Rétro- planning de validation (T. Fléreau)

Le SGA T. Fléreau donne lecture des grands principes selon lesquels il est proposé que la Commission Régionale de réécriture des Textes et Règlements (CRRTR) conduise ses travaux pour les compétitions seniors R1 Vito/ R2/ R3. Le CDL remercie le SGA T. Fléreau pour la présentation effectuée et ses réponses aux questions posées. Après échanges et débats le Président demande que les choses soient revues avec le groupe projet qui devra analyser les problématiques évoquées dans le document présenté par le SGA T. Fléreau. Le Président demande que M. Méral soit associé à cette démarche et que les conclusions soient présentées au prochain CDL. Cette proposition est validée par le CDL. Le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 8 : Présentation pour validation du format des compétitions jeunes (G. Manette)

Après avoir rappelé le contexte et les exigences fixées par la FFF, le VP G Manette donne lecture des travaux du groupe projet ayant travaillé sur le sujet, ainsi que les grands principes selon lesquels il est proposé à la Commission Régionale de réécriture des Textes et Règlements (CRRTR) de conduire ses travaux pour les catégories U13 à U19.

Le CDL remercie le VP G. Manette pour la présentation effectuée et ses réponses. Après échanges et débats le Président demande que les choses soient revues à la commission des Jeunes qui devra tenir compte des options retenues en CDL pour établir une nouvelle proposition qui devra être présentée au prochain CDL. Cette proposition est validée par le CDL. Le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 9 : Retour sur la réunion d'information faite avec les présidents de commission (Président)

Le Président rend compte de la réunion qui s'est tenue par visio conférence le 20 mars avec le SGA T. Fléreau et le directeur et qui s'est très bien passée. Il insiste auprès des différents acteurs, et singulièrement au niveau du SG, des deux SGA et du Directeur, sur la nécessité de respecter les différentes étapes de conduite du changement car la transformation va être lourde et il est important que tout soit opérationnel pour le début de la prochaine saison.

Le CDL remercie le Président pour ces informations. Le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

Point 10 : Questions diverses

- Après avoir une fois encore évoqué le contexte financier contraint dans lequel se trouve la Ligue, le Président propose de demander que le déplacement du représentant de la coupe VyV féminine soit pris en charge par la LAGF. Le CDL valide la proposition à l'unanimité des membres.
- Circulaire modificative Règlement Ligue Régionale 2 et Ligue Régionale 3 Saison 2022 2023 (T. Fléreau)

Le SGA T. Fléreau fait part au CDL de l'existence d'une anomalie dans la rédaction actuelle des règlements de Régionale 2 et de Régionale 3, au niveau du décompte des accessions et des relégations.

La rédaction actuelle s'oppose :

- Au principe acté en AG d'un retour à la structure initiale de la R2 2 poules de 12.
- Aux autres articles desdits règlement de R2 et R3 votés en AG

Après échanges et débat le CDL acte à l'unanimité des présents, une proposition de circulaire rectificative permettant de rétablir les choses.

Le Président demande au SG de faire son meilleur effort pour une publication rapide sur le site de la Ligue qui devra être doublée d'une information aux clubs par voie de mail sur leur boîte lgfoot officielle en amont de la publication du PV.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H35

Le Président
Jean DARTRON



Lucien GALVANI
Secrétaire Général



Circulaire modificative

Règlement Ligue Régionale 2 et Ligue Régionale 3

Saison 2022 2023

Origine :

- Retour à la structure initiale avant crise sanitaire
- Problématique du nombre d'équipes annoncé en Ligue Régionale 2 Saison 2023/2024

Conséquence :

- Modification du nombre de montées en Ligue Régionale 2 et du nombre de descentes en Ligue Régionale 3 pour la saison 2022/2023
- Annulation du barrage aller-retour entre les deux 9^{ème} de Ligue Régionale 2 de la saison 2022/2023
- Annulation du match de barrage d'accession entre vainqueur barrage des 2nd de Ligue Régionale 3 et vainqueur barrage entre les deux 9^{ème} de Ligue Régionale 2 de la saison 2022/2023
- Décision du Conseil de Ligue du jeudi 25 mai 2023

De ce fait les modifications réglementaires imposées sont les suivantes :

Au sein du règlement de Ligue Régionale 2 : L'article 7.3 Titres / Montées et descentes

L'alinéa suivant est supprimé

~~Les clubs classés 9^{ème} de chaque poule effectueront un barrage de relégation en match aller – retour. La règle du nombre de but marqué à l'extérieur ne s'applique pas, les résultats bruts sont comptabilisés sur l'ensemble des 2 rencontres.~~

~~➤ La première rencontre se déroule chez l'équipe ayant le moins de points durant la saison régulière.~~

~~➤ A l'issue de la deuxième rencontre si égalité parfaite, des prolongations ont lieu, et éventuellement une séance de tirs au but. Un quatrième remplacement est autorisé durant les prolongations.~~

~~• Le vainqueur de ce barrage joue un match de barrage d'accession contre le 3^{ème} de Ligue Régionale 3 accession~~

~~• La perdant de ce barrage est relégué en Ligue Régionale 3~~

• DEUX (2) CLUBS de REGIONAL 3 accèdent automatiquement en REGIONAL 2,

• Pour un retour à la structure initiale de deux poules de 12 clubs pour la saison 2023/2024 en Ligue Régionale 2.

Au sein du règlement de Ligue Régionale 3 :

L'article 7.3 Titres / Montées et descentes Devient en son alinéa suivant :

Les clubs classés second de chaque poule accession effectueront un barrage aller-retour de classement. Le vainqueur **accède à la Ligue Régionale 2.** ~~ou le club classé 3ème de la poule unique d'accession effectuera un barrage aller-retour contre le perdant du barrage de Régionale 2.~~



Pasyonéman ten nou !